



**COMPTE RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le 17 décembre à 18 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie de Creully-sur-Seulles ainsi qu'en connexion à distance au regard de la loi du 14 novembre 2020, sous la présidence de M. Thierry OZENNE, Maire de la Commune de Creully sur Seulles.

**Présents :** LE GUERN Christine, MAUDUIT Cyrille, OMONT Katia, OZENNE Thierry, SARTORIO Virginie, SIRISER Geneviève, TESSIER Fabien.

**Présents en distanciel :** BAUCHET Christophe, CHESNEL Florence, COUILLET Morgane, DUCLOS Antoinette, DUCROCQ Pascale, FERAL Pierre, GARIAN Gérard, GEHAN Olivier, GIOVANNINI Danilo, JULIEN Yves, LEROY Thierry, PICARD Yolande, RAGUENEAU Japonica, VERLAGUET Yolande.

**Procurations :** Alain COUZIN à Virginie SARTORIO

**Absents :** BARETTE Patrick

**Secrétaire de séance :** Virginie SARTORIO

***Eléments liés à la crise sanitaire :***

*Conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, le quorum pour la tenue de la réunion est abaissé au tiers soit 8 conseillers municipaux présents (dans la salle de conseil et en visioconférence) pour Creully sur Seulles.*

*Les conseillers ont été invités à participer à la réunion de conseil municipal par visioconférence via la plateforme ZOOM.*

**1. Secrétaire de séance : Virginie SARTORIO**

**2. MODALITES D'IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS, D'ENREGISTREMENT ET DE CONSERVATION DES DEBATS ET MODALITES DE SCRUTIN**

Conformément à l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences de collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment son article 6, il est nécessaire de déterminer les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et modalités de scrutin lors des réunions en visioconférence.

Il est proposé que l'identification des participants se fasse prioritairement par l'activation de la caméra par les conseillers municipaux. En cas d'absence de caméra, le Maire demandera aux personnes de se présenter. En cas de doute, il pourra poser toutes questions pouvant s'assurer de son identité.

Les débats seront enregistrés par la plateforme de visioconférence et par dictaphone afin de rédiger le compte-rendu. Ces enregistrements seront conservés au minimum jusqu'à l'approbation du compte-rendu et l'épuisement des délais de recours.

Les scrutins se dérouleront à main levée. Les conseillers seront invités à lever la main selon le sens de leur vote et attendre la validation du maire pour baisser la main. Pour les conseillers sans caméra, ils seront invités à prononcer le sens de leurs votes.

L'assemblée, à l'unanimité VALIDE les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ainsi que les modalités de scrutin.

**3. Compte-rendu du 29 octobre 2020 approuvé à l'unanimité**

**4. Cession parcelle ZK 161 Zone d'activités (documents annexes)**

Vu la demande écrite et la proposition d'achat de la parcelle ZK161 d'une superficie de 1232 m pour un montant de 24 000 € de Monsieur Dimitri GIROUX en date du 6 novembre 2020 ;

Vu l'avis des domaines d'un montant de 23 000 € en date du 30 novembre 2020 ;

Vu l'article L.2241-1 du CGCT : "Toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2000 habitants donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles. Le conseil municipal délibère au vu de l'avis du service des domaines"

Au travers de la même délibération, et après discussion, le conseil municipal doit autoriser le maire à signer le compromis et l'acte de vente définitif. Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE le prix de vente de ladite parcelle à 24 000 € (vingt-quatre mille Euros) – Frais notariés à la charge de l'acquéreur
- AUTORISE le Maire à signer le compromis de vente et tout document relatif à la cession de la parcelle

## **5. Désignation du maître d'œuvre du programme de travaux de voirie 2021 (documents annexes)**

### **Présentation de Virginie SARTORIO**

Vu la délibération n° 2020.079 du 29 octobre 2020 adoptant le programme de travaux de voirie ;

Considérant l'acte d'engagement proposé par le Cabinet Cécile Clémence basé sur un montant estimatif de 370 000 € HT au taux de rémunération de 3% ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE de nommer le cabinet Cécile Clémence, sis Les Noyaux, 14480 BAZENVILLE en tant que Maître d'œuvre du programme de travaux de voirie 2021.
- ACCEPTE l'acte d'engagement ;
- AUTORISE le Maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre, solliciter toutes les autorisations et signer l'acte d'engagement et tous les actes et documents de toute nature nécessaire à la réalisation du programme de travaux de voirie 2021.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le maire à effectuer les demandes de subventions relatives au programme de travaux de voirie auprès de l'Etat, du Département et de l'Agence de l'Eau.

*A partir de ce point, il est constaté un dysfonctionnement de la caméra et du micro de Monsieur Yves JULIEN. Il précise sur le « chat » du logiciel ZOOM qu'il entend et voit la séance de conseil municipal et interagira au besoin par écrit.*

## **6. Location des salles (documents annexes) – Présentation de Geneviève SIRISER**

### **➤ Harmonisation de la gestion des locations de salles**

La commission patrimoine réunie le 1er décembre dernier, propose la suppression de la location de vaisselle à la salle polyvalente de Villiers le Sec. La gestion de la location de vaisselle nécessite un recomptage et un « relavage » systématique par la gestionnaire des salles. La location de vaisselle n'est pas proposée pour la salle de St Gabriel et le château.

La commission propose la suppression du tarif de location « samedi » à la salle de Villiers le Sec. Ce tarif n'est pas proposé dans les autres salles.

***L'assemblée, à l'unanimité, valide la suppression de la location de vaisselle ainsi que la suppression du tarif de location « samedi » de la salle polyvalente de Villiers le Sec.***

### **➤ Remboursement des acomptes**

Vu le contexte actuel de crise sanitaire, les annonces gouvernementales et l'état d'urgence sanitaire entré en vigueur sur l'ensemble du territoire national ;

Vu le contexte incertain pour les futurs mariés, et autres locataires des salles polyvalentes et du château ;

Vu les autres demandes exceptionnelles d'annulation pouvant intervenir hors contexte sanitaire ;

Il convient d'autoriser monsieur le maire à procéder aux remboursements des encaissements concernant la location des salles et du château. Il est également demandé aux membres du conseil municipal de permettre au maire la reconduction de l'autorisation de remboursement automatiquement en cas de prolongation des restrictions sanitaires concernant le regroupement de personnes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le remboursement des sommes en cas de :
  - Annonces gouvernementales liées à l'état d'urgence sanitaire ;
  - Décès/grave maladie du co-contractant/conjoint/ascendant/descendant ;
  - Grossesse du co-contractant/conjoint.
- AUTORISE la reconduction de l'autorisation de remboursement automatique en cas de prolongation de l'état d'urgence sanitaire
- PRECISE que le remboursement s'effectuera par virement sur demande écrite du co-contractant fournissant un RIB

## 7. Moulin : création d'un tarif mensuel (document annexe)

La commission patrimoine réunie le 01/12/2020 propose la possibilité de location mensuelle du gîte du moulin à 1000 € charges comprises, hors période haute (de pâques jusqu'aux vacances de la Toussaint). Le contrat de location ferait l'objet d'une reconduction expresse chaque mois.

Le conseil municipal, à l'unanimité VALIDE la création du tarif mensuel de location du moulin selon les modalités ci-dessus.

## 8. Programme « Eglises ouvertes » (document annexe)

### Présentation de Christophe BAUCHET

Dans le cadre de l'adhésion de la commune au réseau « Eglises ouvertes » (délibération du 17 décembre 2019), il est nécessaire de prévoir des travaux afin de se conformer aux critères exigés, à savoir ; l'accès à tous (accès PMR) et l'accueil des visiteurs (table d'accueil, livres d'or, plaquette descriptive de l'église, signalétique, ...), il est indispensable de compléter cet accueil par :

- un accès s'affranchissant d'une présence humaine durant des horaires définis (horaires d'hiver / d'été) ;
- une certaine "présence" possible créée par le déclenchement de lumières et un fonds sonore pendant la visite.

Projets de travaux SUBVENTIONNABLES par le département, présentés dans le cahier des charges en annexe :

- Ouverture automatique d'une porte ;
- Éclairage automatique ;
- Fonds sonore automatiques.

La commission patrimoine effectue actuellement la mise en concurrence afin de présenter à la prochaine séance de conseil municipal les entreprises candidates.

Monsieur BAUCHET précise qu'après sollicitation d'entreprises, il ressort que l'électricité n'est pas aux normes, ce qui complique la faisabilité des travaux pour le programme « Eglises ouvertes », il souhaiterait solliciter un bureau de contrôle.

Il précise que la mise aux normes n'est pas imposée par « Eglises ouvertes » mais que les travaux électriques relatifs au programme EO risquent d'être remis en cause si les tableaux électriques ainsi que le câblage ne sont pas conformes.

Monsieur le Maire demande aux membres de la commission d'œuvrer rapidement afin d'obtenir avant la préparation du budget primitif 2021 (voté en mars 2021), les devis suivants :

- a) Mise aux normes électriques pour les travaux d'automatisation du programme EO
- b) Remplacement des éclairages existants (éclairages actuels énergivores et dangereux)
- c) Remplacement de la porte de St Gabriel (porte actuelle ne permet pas un accès PMR)
- d) Travaux dans le cadre du programme EO (subventionnables)

## 9. Renouvellement convention d'assistance juridique

La convention d'assistance juridique avec Me Pauline DESERT prend fin au 31/12/2020, il est demandé à l'assemblée l'autorisation de la renouveler pour une durée d'un an aux mêmes conditions que précédemment (6h mensuelles : 720 € HT / 864 € TTC).

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE les termes de la convention annexée à la présente délibération ;
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

## 10. Décision modificative

Afin de mandater les admissions en non-valeur votées au conseil municipal du 29 octobre dernier, Monsieur le Maire a effectué la décision modificative suivante :

Dépenses imprévues			
Budget locations des salles château 00204	022 :	- 382.93 €	6541 : + 382.93 €

## 11. Présentation des décisions du maire (document annexe)

Décision 2020/008 :

Considérant la situation actuelle exceptionnelle relative à la pandémie du COVID19, et la décision du gouvernement de fermer tous les services et commerces non indispensables à la vie du pays ;

Considérant le manque à gagner pour les TPE et artisans qui ont dû cesser leur activité professionnelle ;

Considérant qu'il convient de soutenir les professionnels louant un local sur la commune pour exercer leur activité,

Décide de supprimer le loyer du mois de Novembre 2020 de Madame NADAUD Christelle, Creully Toilettage, 4 rue de Bretteville

## 12. La Baronnie : accompagnement de la banque des territoires

Dans le cadre du plan de relance, la banque des territoires déploie des dispositifs d'accompagnement aux collectivités territoriales qui s'engagent à favoriser le développement de leur territoire. La banque des territoires accompagne dès l'amont des réflexions afin de contribuer à la définition d'une stratégie territoriale pertinente et adaptée.

Les expertises sont spécialisées en fonction des principaux enjeux :

- Revitalisation des centres villes et des centres bourgs
- Transition écologique
- Développement touristique
- Développement économique
- Recours à des financements européens
- Transport et mobilité durable
- Transition énergétique
- Santé, médico-social et vieillissement
- Finances et fiscalité

Modalités :

- Apport d'expertise et d'analyse par les équipes de la banque des territoires
- Co-financement d'études stratégiques
- Contribution d'études stratégiques
- Contribution à l'apport d'expertise par des cabinets consultant

<p><i>Prestation n°3 :</i></p> <p><i>Appui au montage de projets d'équipements de santé et de projets d'hébergement pour personnes âgées dans les petites villes et territoires ruraux</i></p>	<p>Le prestataire aidera la collectivité dans sa réflexion sur le montage de projets d'équipements de santé et de projets d'hébergement pour personnes âgées, notamment dans les petites villes et territoires ruraux : aide au montage de maisons de santé pluridisciplinaires, micro-résidences services pour les seniors, résidences autonomie, solutions d'hébergement temporaire, hébergement des aidants, nouvelles formes d'habitat et d'hébergement pour personnes âgées (béguinage, papy-lofts, résidences intergénérationnelles...). Grâce à son expertise sur les différentes dimensions d'un projet - gouvernance, juridique, financière, technique-, il éclairera les choix de la collectivité en lui apportant les éléments clés nécessaires à la construction de son projet : scénarios de montage, modes de gestion, feuille de route... Certaines missions pourront nécessiter la réalisation de benchmarks thématiques ou de projet.</p>
--	--

## 13. Informations et questions diverses.

- PVD : Information ce jour du ministre de la cohésion sociale : Creully sur Seules élue au programme Petite Ville de Demain, service ingénierie mis à disposition de STM pendant 6 ans ;
- Carrefour : Mail de la société Carrefour, les travaux de la zone commerciale débuterons en 2021, les travaux de réalisation du rondpoint co-financé par le département, la commune, Renault et Carrefour débuterons au printemps ;
- La Poste : Espace France Services a ouvert dans les locaux de la Poste Place E. Paillaud, le seul espace France Service du Calvados pour le moment ;
- Assainissement : Diagnostic porté par le SIAC, AMO rencontré en décembre 2020 – étude sur les réseaux et la station d'épuration subventionnée jusqu'à 80 % par l'agence de l'eau ;
- PSLA : Maître d'œuvre désigné par STM : ADM, le diagnostic de fouilles archéologiques sur le parking du château a fait ressortir une basse-cour mode féodale – site Carolingien du 9<sup>e</sup> siècle, les fouilles prescrites sont à la charge de la commune ;

- Zone d'activités : Demande d'acquisition de l'ancien terrain DDE pour implantation d'une miellerie, d'un atelier de gelée royale et de transformation du miel avec ateliers pédagogiques pour les scolaires, portes ouvertes aux particuliers etc... Il n'y aurait que très peu de ruches sur place. L'intéressé a un système de collecte du miel dans plusieurs départements, sa demande est principalement axée sur un emplacement pour implanter son atelier de transformation du miel ;
- Cloches église de St Gabriel Brécy : suite à un réglage de tintement trop fréquent après les travaux du clocher (toutes les 30 mn), elles seront désormais programmées sur 7h, 12h, 19h.
- Une salle sera mise à la disposition des ouvriers du BTP afin qu'ils puissent déjeuner confortablement, l'utilisation de la salle se fera uniquement sur inscription la veille en mairie afin de respecter les distanciations et mesures barrières.
- Monsieur le Maire demande à l'assemblée de faire preuve d'une grande prudence et de rester vigilant suite à l'annonce des chiffres grimpants de cas COVID et souhaite malgré ce contexte, de bonnes fêtes de fin d'année à tous.

***Fin de séance : 19h25***

---

**Documents annexes :**

- *Courrier D. GIROUX (point n°4)*
- *Avis des domaines (point n° 4)*
- *Acte d'engagement Cabinet Cécile Clémence et estimatif programme de travaux de voirie (point n° 5)*
- *Tarifs des locations des salles (points n° 6)*
- *Tarifs Moulin (point n° 7)*
- *CR commission patrimoine (points n° 6 et 7)*
- *Cahier des charges églises ouvertes (point n° 8)*
- *Certificat administratif « dépenses imprévues » (point n° 10)*
- *Décision n° 2020/008 (point n° 11)*